

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le mardi quatre (4) juillet 2023 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Francis Dompierre  
Josée Martin  
Gervais Morissette  
Roger Bérubé

Absent : Sylvain Claveau  
Marc Lajoie

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
Ouverture de la séance à 20h00.  
Un moment de silence.
- 2. 2023-140 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.  
Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 5 ET 12 JUIN 2023**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 5 et 12 juin 2023 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.  
  
**2023-141** Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 tel que présenté.  
  
**2023-142** Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 tel que présenté.
- 4. 2023-143 ACCEPTATION DES COMPTES**  
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.  
  
Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES**  
**Période 6**

9167-6858 QUÉBEC INC.	déplacer balancoire et terre	1139	C2303125	1 322,21
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ADAPTER HOSE FLEUR	1712052	C2303126	20,67
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	DOUCHETTE CHAMPELURE SMUNI	1711015	C2303126	34,48

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	LUMIERE CLEP	1710253	C2303126	128,64
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ENS DÉMARAGE HOSE, BATTERIE	17111562	C2303126	367,37
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	LANCE PULV DOUCHETTE DOME	1711471	C2303126	52,88
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE JUIN 2023	JUIN 2023	C2303127	455,00
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	CANISSE DOME	6036-521525	C2303128	12,63
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	huile hydrolique fondant	6036-509576	C2303128	177,53
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	plante fleurs	fae0021891	C2303129	84,92
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	TEINTURE A BOIS	FAE0021865	C2303129	57,47
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	TERRAU POUR FLEUR	FAE0022066	C2303129	57,38
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	PLAFONIER S. MUNI	FAE0020727	C2303129	167,03
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	VIS BOIS TIRE FOND	FAE0019824	C2303129	40,08
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	TIRE FOND	FAE0019855	C2303129	4,24
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS,PIEU,VIS POUR PANCARTE	FC00144579	C2303129	85,14
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ASPHALTE FROIDE 20X	fc00149595	C2303129	298,48
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	GRAINE PELOUSE S.MUNI	FAD0032460	C2303129	169,00
CORP. COMMUN. VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	repas formation coordo	2023-06-22	C2303131	10,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	PERCEUSE COLONNE	31103019	C2303130	804,81
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	SIGNALISATION PANNEAU	31103239	C2303130	96,54
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	GARDE SÉCURITÉ TIRE FOND	31103337	C2303130	48,97
EXCAVATION BONENFANT	DÉPLACER BALANCOIR ET TERRAIN	588649	C2303132	790,46
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	DROIT DE MUTATION	202301243281	C2303133	18,45
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 29 RUE DE LA RIVIÈRE	673902608825	L2300135	412,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	686502899712	L2300136	158,10
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 70 RUE DE LA RIVIÈRE	655002920288	L2300137	291,09
HYDRO-QUÉBEC	élec 2236 rue principale	646902700082	L2300138	277,72
IRVING 24	DIESEL TRACTEUR	35055936	L2300139	41,91
IRVING 24	DIESEL TRACTEUR	35067630	L2300140	51,50
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE JUIN 2023	42328	C2303134	3 711,39
JARDIN LA FOLIE BERGÈRE/LES TROIS TEMPS	JARDINIÈRE	23011	C2303135	939,80
JÉROME CORBIN	MUSIC 24 JUIN 2023	1	M2303124	600,00
BUOPRO CITATION	CAISSE PAPIER	2238528	C2303136	310,61
BUOPRO CITATION	PAPIER COULEUR	2239842	C2303136	28,38
BUOPRO CITATION	contrat de service	1835018	C2303136	136,09
LUC LEBLANC	MUSIC 24 JUIN 2023	1	M2303123	600,00
SERVICE M. GAGNÉ INC.	CONCASSÉ MR5 RG6	2545	C2303137	229,95
SERVICE M. GAGNÉ INC.	NIVELAGE RG 6 RG 5 EST	2547	C2303137	1 034,77
MRC DE LA MITIS	HON.COOP. MUNI MAI LACGROSRUI	40171	C2303138	72,00
MRC DE LA MITIS	FORMATION ABATTAGE VOIRIE	40160	C2303138	486,88
P.LABONTÉ & FILS	strape tracteur pelouse	257200	C2303139	56,28
PPS CANADA	2VERS-BACKBONE	AD23-129-B	C2303140	2 155,78
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT- BAIL	VERS#29 CRÉDITBAIL WESTERSTAR	JUIN 2023	L2300141	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED JUIN 2023	JUIN 2023	L2300142	1 793,57
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV JUIN 2023	JUIN 2023	L2300143	5 030,32
RREMQ	RREMQ JUIN 2023	juin 2023	L2300144	850,00
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION JUIN 2023	JUIN 2023	L2300145	227,40
SERVICE AGRICOLE	BAR A TROU TRACTEUR	4017126	C2303141	122,74
SHELL CANADA	crédit	juin 2023		- 10,09
SHELL CANADA	ESSENCE	2023-06-05	L2300146	110,50
SHELL CANADA	ESSENCE JUIN	2023-06-13	L2300147	137,16
SHELL CANADA	ESSENCE JUIN	2023-06-21	L2300148	137,73
SHELL CANADA	ESSENCE JUIN 2023	2023-06-27	L2300149	81,70
SHELL CANADA	ESSENCE JUIN 2023	2023-06-23	L2300150	97,66
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE	APPEL D.OFFRE RAMONAGE	44189	C2303142	67,69
STEVE MCDONALD	roue décoration 150	1	C2303143	60,00
STEVE MCDONALD	achat bois grange	2	C2303143	120,00
STEVE MCDONALD	FRAIS DÉPLACEMENT	9 JUIN 2023	C2303143	20,00
STEVE MCDONALD	rallonge électrique	21 juin 2023	C2303143	14,92
STEVE MCDONALD	drapeau brochette st-jean	21 juin 2023-1	C2303143	24,72
TAMMY CARON	DÉPENSES ADMQ REPAS PARKING	19 JUIN 23	C2303144	67,22
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	BATTERIE TRAILEUR	702-477944	C2303145	266,69
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	RENOUVELLEMENT UMQ 2023	166528	C2303146	216,15
VISA AFFAIRES DESJARDINS	galciere N-H	2023-06-09	L2300151	359,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FLEUR	19-06-23	L2300152	48,21
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LIVRE ROMAN BIBLIO	06-18-23	L2300153	50,80
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS DINER 14 JUIN ADMQ	441882	L2300154	39,29
VISA AFFAIRES DESJARDINS	NAPPE DÉCO 150E	CA31YRSILNSI	L2300155	39,92
VISA AFFAIRES DESJARDINS	NAPPE RED DÉCO 150E	CA31CYU7QAC11	L2300156	53,84

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

VISA AFFAIRES DESJARDINS	RAFFIA DÉCO 150E	CA3AYRJOLXQI	L2300157	44,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LED SOLAIRE DÉCO 150E	CA31WPC19HQI	L2300158	21,83
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GUIRLANDE TOURNESOL DÉCO150	CA313DJMEKWI	L2300159	28,50
VISA AFFAIRES DESJARDINS	EAU	06-01-2023	L2300160	7,96
VISA AFFAIRES DESJARDINS	SITE INTERNET PRIMO	938	L2300161	333,43
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GANTTRAVAIL VOIRIE	23-06-01	L2300162	29,14
VISA AFFAIRES DESJARDINS	AFFICHE 150 ET TASSE	VP_IQ68VQVH	L2300163	1 186,87
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PUBLICQUIQ JUIN	94345	L2300164	103,42
VISA AFFAIRES DESJARDINS	boite consignation	65338	L2300165	299,51
VISA AFFAIRES DESJARDINS	achat fourniture camp jour	23-06-29	L2300166	170,43

33 576.41\$

**BILAN DU MOIS**

Salaires nets :	11 employés	17 326.06\$
<u>Total des factures :</u>		<u>33 576.41\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :		50 902.47\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)		18 129.97\$
<u>Salaires payés :</u>		<u>17 326.06\$</u>
<b>Reste à payer :</b>		<b>15 446.44\$</b>

5. 2023

**PÉRIODE DE QUESTIONS #1 ;**

6. 2023

**MENTION DÉPÔT RECYC-QUÉBEC**

Il y a dépôt du rapport de Recyc-Québec le 26 juin 2023

7. 2023-144

**AUTORISATION DE PAIEMENT-JML RAMONAGE INC.**

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 25466 pour le ramonage de cheminée sur le territoire de la municipalité à JML Ramonage inc. au montant de 6254.64\$ tx incluses.

8. 2023-145

**DÉPÔT AU PROGRAMME PRACIM POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage souhaite construire un garage municipal qui permettra d'entreposer et de faire l'entretien des équipements nécessaires aux opérations de la municipalité;

**Attendu que** cette construction ne peut être réalisée sans aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage confirme que le dépôt du projet est autorisé par le conseil municipal et qu'il ne contrevient à aucun règlement ;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur Francis Dompierre appuyé par Madame Josée Martin;

**Qu'il est résolu que**

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière
- La Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM « Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales » et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'applique à elle ;
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissible à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- La municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

9. **2023-146**

**ACHAT REGROUPÉ CAMPS DE JOUR CANON À MOUSSE**

ATTENDU QUE la grande majorité des coordonnateurs aux loisirs souhaite acquérir un canon à mousse pour les camps de jours, car il s'agit d'une activité très populaire et demandée à chaque année;

ATTENDU QUE le but de la démarche est de diminuer les coûts collectifs de location de ce type d'équipement et de permettre une meilleure autonomie aux gestionnaires en loisirs de la Mitis;

ATTENDU QUE le prix de l'estimation est de 7,750 \$, que le montant sera réparti en fonction du nombre de municipalités participantes : St-Donat, St-Joseph-de-Lepage, La Rédemption, Métis sur mer, St-Gabriel, Ste-Flavie, St-Octave, Mont-Joli, Ste-Luce. (800\$/Municipalité)

ATTENDU QUE les coordonnateurs aux loisirs prépareront un calendrier équitable de son utilisation;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli procédera à l'acquisition de l'équipement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage participe à l'acquisition collective d'un canon à mousse pour le camp de jour et qu'elle mandate son coordonnateur aux loisirs à en faire la gestion.

10. **2023-147**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUPRÈS DE M. JEAN-GUY GAUTHIER**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage fête son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2023 et que le nouveau foyer municipal servira de legs pour les célébrations;

ATTENDU QUE le foyer est une conception unique faite sur mesure pour la municipalité et qu'il est le fruit d'une bonne entente entre le Centre de formation professionnelle de la Mitis et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

ATTENDU QUE le projet n'aurait pas pu se réaliser sans la contribution et le dévouement du professeur, Monsieur Jean-Guy Gauthier, qui a généreusement offert son temps pour réaliser ce magnifique legs qui fera le bonheur des Lepageois pour de nombreuses années ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ;

Monsieur Jean-Guy Gauthier est invité de manière officielle à participer au dîner retrouvailles/vin d'honneur du 150<sup>e</sup> de la municipalité qui aura lieu le 6 août prochain ;

Que la municipalité souligne son geste de générosité soit souligné durant ce dîner et qu'un présent lui soit offert en guise de souvenir et de gratitude pour son importante contribution à notre communauté.

11. **2023-148**

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE LIVRE COMMÉMORATIF DU 150E**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage fête son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2023;

ATTENDU QU'il est important de laisser des traces de cet événement important pour les générations futures;

ATTENDU QUE Mme Ginette Julien, bénévoles auprès de la Fabrique de Saint-Joseph-de-Lepage depuis plusieurs années, a répertorié une impressionnante quantité d'archives qui mérite d'être connue auprès de l'ensemble de la population Lepageois;

ATTENDU QU'il est important pour bien compléter le document d'avoir du matériel photographique de qualité pour préserver la mémoire des festivités du 150<sup>e</sup> ;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde un budget de 3000\$ pour l'impression en petite quantité de ce livre commémoratif du 150<sup>e</sup>;

QU'elle s'engage à en fournir une copie aux archives nationales, aux bibliothèques de la Mitis et aux sociétés d'histoires de la région;

QU'elle s'engage à prendre les moyens pour bien immortaliser les activités du 150<sup>e</sup> durant les festivités du 4 au 6 août prochain.

12. 2023-149

**DEMANDE DE DÉROGATION POUR ENTRETIEN ANNUEL-BIONEST**

Monsieur Roger Bérubé quitte la séance à 19h48.

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte la demande de dérogation pour l'entretien de leur fosse septique Bionest à un entretien annuel par l'entreprise Bionest au lieu de deux situé au 77 rue du Lac à St-Joseph-de-Lepage (# client : #2CR-CH121). Le propriétaire devra procéder à l'entretien du second entretien et tenir un registre et prendre des photos datées de son entretien et en faire mention à la municipalité que son 2<sup>e</sup> entretien est fait.

Retour de Monsieur Roger à 19h58.

13. 2023-150

**DÉPÔT DU RAPPORT DES FRAIS DU MOIS DE JUIN POUR LES ACTIVITÉS LIÉES AU 150E**

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte le dépôt des frais du mois de juin en lien avec les activités et autres frais liés avec le 150<sup>e</sup>.

14. 2023-151

**AFFAIRES NOUVELLES**

**A) ACHAT IMPRIMANTE**

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'une imprimante Canon C3926i, chez Centre bureautique au montant de 5450\$ avant tx. avec contrat de service.

15.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. 2023-152

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Josée Martin déclare la fermeture de l'assemblée à 20h51.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, Directrice-générale  
et greffière-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, tenue au centre Lepageois à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire